

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

Décisions:

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget pour l'année 2016 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 85'800.-
- d'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2016
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 49'266.31 pour le paiement du Plan Directeur de la Distribution de l'eau (PDDE) et des études liées, selon les modalités prévues.

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 décembre 2015.

La Présidente

Anne-Sophie Hamoir

La Secrétaire

Alexandra Piot

